

L'association sportive (A.S) affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.), vous propose :

Des entraînements réguliers :



DANSE/ Lundi soir (16h30-17h45)

(16h30-

GYMNASTIQUE/ Mardi soir
17h45)

ESCALADE/Lundi soir jusqu'aux vacances de la Toussaint puis le jeudi soir. (16h30-17h45)



Un calendrier sera donné à tous les grimpeurs

Mercredi après-midi
Compétition (à tous niveaux)
et découverte de nouveaux sports.

(12h- 17h30) / transport assuré à partir du collège

SPORT PARTAGE avec les élèves de l'IME. Jeudi après-midi (13h-14h)

Le calendrier est disponible en vie scolaire.



AU CHOIX : BADMINTON, BASKETBALL, HANDBALL, ULTIMATE, TENNIS DE TABLE, FUTSAL :

tous les midis ! (12h09-13h04)

20 €/an
pour du
sport à
volonté

La pratique se déroule dans un environnement éducatif :

- .Respect des autres et des règlements.
- .Apprentissage de la vie associative. (jeune officiel : coach, arbitre, juge,...)
- .Encadrement qualifié. Les professeurs d'Éducation Physique et Sportive du collège sont tous animateurs !

L'A.S. possède son tee-shirt créé par des élèves au prix de 5€. Il est utile pour se repérer lors des animations avec d'autres collèges.

Pour se licencier :

1. remplir l'**autorisation parentale**
2. donner la cotisation de **20€** ou **25€** (dont **5€** pour le tee-shirt).

Si votre enfant a déjà été inscrit en 2019-2020, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 5 euros. (Le confinement n'a pas permis une année complète d'activités.)

Inscription possible toute l'année auprès des enseignants d'E.P.S. Merci

1 - AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné(e) M Domicilié à.....

Adresse mail :

Autorise mon enfant

NOM.....PRENOM.....Né(e)le.....

.....Classe.....

➔ A participer à l'Association sportive du collège Jules Ferry notamment pour ses activités préférées :

➔ A rentrer après les séances du soir :

seul

avec un adulte référent.....

➔ A être pris en photo durant les activités (affichage et ENT) Oui Non

Autorise le professeur responsable

➔ A prendre toutes dispositions en cas d'accident

Assure avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive (MAIF) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

2- REGLEMENT INTERIEUR DE L'AS

Le règlement intérieur du collège s'applique durant l'AS.

La communication se fait grâce au panneau sous le préau ou avec les professeurs d'EPS ou par mail avec julesferryeps85@gmail.com.

En cas d'absence : l'élève doit prévenir le professeur d'EPS responsable.

L'élève s'engage à respecter les consignes de sécurité spécifiques à chaque activité et à venir régulièrement aux entraînements quand il s'est inscrit. (Notamment pour les activités nécessitant la création d'un enchaînement ou d'un spectacle).

En cas de non-respect du fonctionnement, l'enseignant pourra lui refuser l'accès aux activités proposées.

3- COTISATION.

20 EUROS

25 EUROS AVEC T-SHIRT DE L'AS

Chèque
Espèce

Réinscription : je souhaite bénéficier des 5 euros de réduction (confinement)

A.....
Le

Signature de l'élève

Signature des parents